

Communiqué du secrétaire général du SFP Aux agents de l'administration de la Polynésie française

Mars 2024

Tahiti Info... une presse d'opinion pro-Tapuraa

Tahiti Info m'a fait l'honneur de trois articles en l'espace de trois semaines !!! Le premier était pour parler du jugement de la cour d'appel pour ma décharge d'activité, le second pour me mettre en cause dans de pseudo dysfonctionnements au sein de la Délégation de la Polynésie française à Paris où je suis affecté et le dernier pas plus tard qu'aujourd'hui **pour m'apprendre** que j'avais obtenu ma décharge d'activité.

Si Tahiti Info continue ainsi, je risque de finir par croire que je suis une véritable personnalité publique du Fenua... alors que je ne suis qu'un petit secrétaire général d'un petit syndicat, certes représentatif dans la fonction publique.

Bertrand PREVOST, l'auteur de tous ces articles de Tahiti Info est issu du quotidien La Dépêche. A la faillite de celui-ci, il fut embauché par le gouvernement FRITCH pendant 4 mois comme communiquant à la direction de la santé, avant que le changement de gouvernement ne le mène à la tête de la rédaction de Tahiti Infos. Il entretient toujours d'excellents contacts avec les communiquants du Tapuraa qui gèrent les pages Cancan de Maohi Nui notamment où la fake news fait office d'information.

La presse d'opinion est légitime, encore faut-il qu'elle soit déclarée

Que Tahiti Infos devienne une sorte de « Tapuraa Infos » n'est pas choquant en soi. Chaque journal a sa ligne éditoriale... et ses intérêts. Que Tahiti Infos soit engagé éditorialement sous la plume de Bertrand

PREVOST pour le Tapuraa et qu'il y recycle les thèses nauséuses portées par les communiquants de l'ancien président n'est donc pas anormal. Encore faut-il annoncer la couleur.

Pourquoi le Tapuraa et Tahiti infos s'en prennent-ils à un petit représentant syndical ?

Quel lien entre ma petite personne et l'ancien Président me direz-vous ? La réponse est simple : sa filleule !

Madame Caroline TANG, ex-chef de service de la Délégation de la Polynésie française à Paris est la filleule de l'ex-président. Elle avait été placée sur ce poste en 2015 par le seul fait du prince, ou plutôt du Président. Tous les conseillers et proches de l'ancien président l'avaient invité à ne pas commettre pareille erreur... mais il ne les a pas écoutés.

La suite, c'est ma nomination au sein de la Délégation de la Polynésie française à Paris, puis trois années de harcèlement, un audit de la DMRA obtenu sous la menace de notre syndicat d'engager la responsabilité de Monsieur Edouard FRITCH dans le soutien sans faille qu'il accordait à sa protégée. Verdict, le rapport d'audit indique une incompétence totale de Madame Caroline TANG dans la gestion du service et des faits de violence au travail.

Mai 2023, nouvelle majorité, et au 1^{er} juillet 2023 Madame Caroline TANG est démise de ses fonctions en raison de son incompétence.



BP 42105- Papeete

sfppolynesie@gmail.com

+33(0)6 48 66 63 68 (Olivier) - 89733161 (Christophe) - 87 26 32 39 (Hervé)



<https://sfppolynesie.org>



Syndicat de la Fonction Publique

Depuis cette date, Madame Caroline TANG est en perpétuel arrêt maladie sans jamais avoir été en contact avec le monde du travail... Je laisse le soin à chacun d'imaginer la nature de la maladie de Madame Caroline TANG, et par-dessus tout l'éthique médicale des médecins qui l'ont ainsi placée en arrêt.

La sphère Tahoeraa – Tapura en ordre de combat

Dès lors, tous les sbires qui gravitent autour de Monsieur Edouard FRITCH se mettent en ordre de combat pour défendre les intérêts de l'ex-président. Si l'enquête diligentée à la demande de l'actuel Président confirmait les faits de harcèlement, alors il pourrait se retrouver élaboussé par la protection sans fin qu'il a accordée à Madame Caroline TANG. Il faut donc jeter l'opprobre sur celui par qui tout cela est arrivé : moi.

Voilà donc les raisons qui poussent les « Cancans de Maohi nui » dont la sphère est poreuse avec Tahiti Info à s'en prendre régulièrement à moi, car derrière ce caniveau se cachent les anciens conseillers à la communication de Monsieur Edouard FRITCH.

Et au sein de la Délégation de la Polynésie française à Paris, "travaillent" des agents qui ne doivent leur situation qu'à la sphère orange-rouge et qui relayent à Paris la défense des intérêts de Madame Caroline TANG et de son parrain.

Les ennemis de mes ennemis sont mes amis...

Monsieur Vadim TOUMANIANTZ, démis de ses fonctions de secrétaire général du SFP début 2021, nourrit une haine particulière à mon endroit. A l'époque, en ma qualité de secrétaire général adjoint, je lui avais écrit pour lui demander de recentrer son activité sur le syndicat et non sur le CESC. Je lui demandais accessoirement de restituer une grande partie des sommes qu'il y percevait sur un temps déjà rémunéré pour une activité syndicale qu'il avait délaissée.

Ce dernier m'avait alors proposé d'aller me faire voir ailleurs et de me présenter contre lui lors de l'assemblée générale qui suivait si je n'étais pas satisfait... ce qui fut fait avec succès. Il fut évincé du syndicat à l'unanimité des membres du conseil d'administration moins une abstention.

Il est donc tout naturel aujourd'hui que les ennemis d'hier soient devenus les amis d'aujourd'hui dans une communauté d'intérêts à l'encontre de ma personne.

Le rédacteur en chef de Tahiti Info se contentant de faire des copier-coller des documents qui lui sont envoyés, nous allons tenter le travail d'analyse qui était attendu de lui pour un véritable éclairage.

Le SAPP de Vadim TOUMANIANTZ, le seul syndicat qui veut retirer des droits aux agents !

Le SAPP a donc adressé un courrier de revendication à la cheffe de service de la Délégation de la Polynésie française à Paris, courrier dont Tahiti Info s'est fait le relai sans se soucier de savoir si les propos du syndicaliste étaient vrais ou faux. Qu'on se rassure, contrairement à leurs indications, ils ne se sont jamais « procuré » ce courrier, il leur a été remis intentionnellement.

Comme par hasard, il fut publié en une du journal le 15 mars 2024, pile au moment où Madame Sarah TERIITAUMIHAU, cheffe de service de la Délégation arrivait à Papeete, convoquée en urgence par la Présidence.

En premier lieu, le courage semble grandement manquer dans ce syndicat car le secrétaire général n'a pas osé signer son propre courrier. Il a demandé à son trésorier de le faire. Ensuite, le représentant syndical du SAPP au sein de la Délégation ne remet jamais lui-même ses courriers à la cheffe de service... il demande à un agent chargé de l'entretien de le faire à sa place. **Mea ma... ayez du courage et assumez !**

Des agents et un syndicat de très mauvaise fois

Lorsqu'un syndicat écrit à un chef de service au nom des agents qu'il représente, il fait en général relire sa prose aux agents afin qu'ils la valident. Par conséquent, les agents de la Délégation qui ont adhéré à ce syndicat ne peuvent ignorer le contenu du document.

Ce courrier est un ramassis de mauvaise fois car la cheffe de service de la Délégation met en place une transparence inégalée pour que tous les agents soient informés de ses décisions dans les moindres détails.

Dès lors, les propos du SAPP ne sont pas le fruit d'une approximation, mais bel et bien d'une volonté délibérée de nuire, quitte à mentir. Bel état d'esprit... mais peu surprenant.

Télétravail

Notre nouvelle cheffe de service a indiqué dès sa prise de fonction en juillet 2023 qu'elle était parfaitement favorable au télétravail. Elle a permis aux agents d'entendre sur ce point les positionnements favorables du Directeur de la Direction de la Modernisation et des Réformes de l'Administration ainsi que ceux de Madame la Ministre en charge de la fonction publique.

Madame Sarah TERIITAUMIHAU, cheffe de service, a donc invité **tous les agents** qui souhaitaient faire du télétravail à lui formuler des demandes. Elle a même investi en ce sens dans des ordinateurs portables pour les agents.

Bien évidemment je me suis positionné et j'ai obtenu cette possibilité, **comme n'importe quel agent du service l'aurait obtenue s'il l'avait demandée**. Monsieur Marc HELIAS, chef du bureau de la communication, en a aussi bénéficié et il n'y a aucun secret là-dessus puisque les réseaux sociaux l'on relayé.

Aujourd'hui le SAPP demande de mettre fin à cette possibilité de télétravail... Le SAPP doit donc être le seul syndicat qui tente de faire retirer des avancées sociales à des salariés.

Comité de recrutement

Par souci de transparence et pour mettre fin à la politique du fait du prince, Madame Sarah TERIITAUMIHAU a mis en place un comité de recrutement composé d'elle-même et des trois chefs de bureau. Il s'agit de faire preuve de transparence et de permettre aux agents en responsabilité de faire valoir leur point de vue. Dans n'importe quel service tous les agents se réjouiraient d'être associés à pareille démarche afin de ne pas se voir imposer le premier venu. Ce comité a été institué par une note de service... ce qui est parfaitement légal et dans les attributions de tout chef de service.

Aujourd'hui le SAPP demande d'annuler ce comité de recrutement... Le SAPP doit donc être le seul syndicat qui milite pour réduire la transparence dans l'administration.

Enquête psychosociale

Le rapport d'audit de la DMRA mentionnait des faits de violence au travail contre plusieurs agents de la Délégation. Il recommandait la réalisation d'une enquête approfondie sur le sujet.

Afin que la vérité puisse éclore, le Président de la Polynésie française a donc imposé par courrier cette enquête à la Délégation. En ma qualité de responsable administratif et financier j'ai donc lancé la consultation pour identifier des bureaux spécialisés, reprenant la suite des démarches initiées par la DMRA.

Compte tenu de ma situation très particulière, puisque j'ai été le principal harcelé par Madame Caroline TANG, **je n'ai bien évidemment pas arbitré le lauréat de cette consultation. J'ai remis ce choix entre les mains de la DMRA.**

Le bureau spécialisé qui a été choisi n'est pas parisien pour réduire les risques de collusion et il est agréé par les tribunaux. Contrairement aux raccourcis du SAPP et de Tahiti Info je ne suis donc absolument pas « à la manœuvre »... sauf pour liquider et mandater la facture 😊.

Monsieur Vadim TOUMANIANTZ devient donc un grand habitué de la défense des managements douteux et des directions harceleuses...

Au sein de la DIREN, il a soutenu Madame Miri TATARATA sous le coup d'une démarche collective de l'ensemble du personnel dénonçant son management particulièrement agressif et demandant sa démission. Le personnel a logiquement obtenu gain de cause car les faits étaient particulièrement probants.

Pourtant, Monsieur Vadim TOUMANIANTZ est même allé jusqu'à rédiger les requêtes en défense de l'ex-directrice devant le Tribunal Administratif.

Aujourd'hui le SAPP demande de renoncer à cette enquête psychosociale pourtant imposée par le chef de notre administration... Le SAPP doit donc être le seul syndicat qui demande de surseoir aux ordres légitimes du Président et qui préfère défendre des directions au management douteux plutôt que de défendre l'intérêt des agents publics.

Rééquilibrage du travail

Des agents de la Délégations de la Polynésie française se sont plaints d'être en surcharge de travail. Afin de mieux répartir cette charge, la cheffe de service a demandé à tous les agents de rendre compte de ce qu'ils faisaient sur une période de trois semaines.

Lors des réunions de service elle a clairement insisté sur le fait qu'il ne s'agissait en aucun cas de « fliquer » les agents, pour reprendre le terme de Tahiti info. Elle s'est expliquée à au moins deux reprises auprès des agents du service en précisant que sans éléments d'analyse elle ne pouvait rééquilibrer correctement la charge de travail.

Il n'est donc pas inutile de rappeler que l'article 14 de la délibération 95-215 du 14 décembre 1995 qui contient le statut de la fonction publique stipule que « *Tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux*

instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. »

Pour tous les agents publics que nous sommes **il apparaît logique de rendre compte de son travail et de respecter les ordres hiérarchiques**. La demande de la cheffe de service n'avait rien d'illégal et elle était loin de compromettre gravement l'intérêt public 😊.

Aujourd'hui le SAPP demande que les agents ne rendent pas compte de leur travail et qu'ils contreviennent ainsi aux ordres de leur hiérarchie... Le SAPP doit donc être le seul syndicat qui pousse les agents publics à la faute professionnelle.

Les rois de la mauvaise fois

Tout ce qui vient d'être relaté est consigné dans le procès-verbal d'une réunion qui s'est tenue avec l'ensemble du personnel de la Délégation en février !!!

Le personnel de la Délégation, tout comme Monsieur Vadim TOUMANIANTZ ne pouvaient donc ignorer ce qui vient d'être exposé. Leurs prises de position sont donc d'une profonde mauvaise fois.

Quant au courrier qui fuite miraculeusement entre les mains des Cancans de Maohi Nui, ce n'est pas la première fois que des informations internes fuient jusqu'à eux. Ils ont même été informés du déplacement de Madame Sarah TERITAUMIHAU à Tahiti et se sont arrangés avec Tahiti Info pour que cette presse « *d'opinion* » en fasse sa une afin de célébrer l'arrivée au Fenua de la cheffe de service.

Quand le syndicalisme trempe dans pareille ordurerie, il y a de quoi être écœuré.

En matière de communication, le Tapuraa, dans sa version ripolinée en rouge du Tahoeraa, a toujours fait dans le sale. C'est le reflet de la haine profonde d'une clique prédatrice pour ceux qui ne plient pas ou ne sont pas caution, même silencieuse, de leurs manœuvres.

Justice administrative : rions un peu

J'avais contesté le refus de décharge d'activité qui m'avait été opposé par l'administration en 2021. L'administration avait évoqué la sacro-sainte « *nécessité de service* » pour me refuser cette décharge.

En première instance le juge reconnaissait comme **une erreur de droit** l'argument de « *la nécessité de service* » mais indiquait qu'il était peut-être compliqué de transformer l'un des 17 postes vacants de mon service de catégories B, C ou D en A.

En appel, après avoir apporté les preuves que la transformation des postes B, C ou D en catégorie A était une simple formalité, le juge a considéré que mes compétences étaient indispensables à mon service et il concédait ainsi « *la nécessité de service* »... la même « *la nécessité de service* » pourtant jugée comme une erreur de droit en première instance !

La justice administrative semble donc prête à toutes les contorsions pour donner raison à l'administration et pour cela elle n'hésite pas à se contredire, y compris à l'intérieur même de ses jugements.

En appel, le juge a réussi à écrire dans une même phrase de son jugement que j'avais été totalement ostracisé sur mon poste (en raison du harcèlement que je subissais), et donc que je n'avais rien accompli professionnellement... Mais que mes compétences étaient jugées indispensables !

La justice administrative n'a donc pas peur de se ridiculiser.

Ma décharge d'activité

Je suis le seul secrétaire général d'un syndicat représentatif de l'administration à ne pas être déchargé d'activité, ce qui est une entrave à l'exercice du droit syndical, doit constitutionnel.

Ce que la presse d'opinion ne relaye pas, car cela la gêne certainement, c'est que je me suis engagé par écrit et par trois fois à continuer à œuvrer pour mon service même en décharge totale d'activité. Je me suis engagé auprès du Président, de Madame la Ministre en charge de la fonction Publique et de ma cheffe de service à mettre ma force de travail au service de mon administration, mais davantage en distanciel qu'en présentiel.

Je me suis engagé par écrit à ne pas demander à l'administration la prise en charge de mes déplacements, y compris si ma cheffe de service réclame ma présence à Paris durant ma décharge.

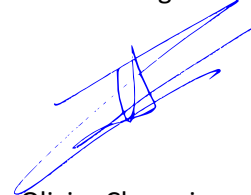
Aussi, contrairement aux propos nauséabonds de Tahiti Info et du SAPP, je n'instrumentalise absolument pas la fonction syndicale. J'essaie au contraire de lui redonner un certain écriin... une chose à laquelle le Tapura et sans doute Monsieur Bertrand PREVOST ne sont pas habitués... souvenons-nous du nombre de syndicalistes recensés dans l'affaire des emplois fictifs...

Je souhaitais ainsi rétablir quelques faits afin que la désinformation issue du SAPP, reprise et orchestrée par les sbires de l'ancien Président, puis relayée par Tahiti info, trouve à minima une contradiction.

Le SAPP est visiblement devenu un nouvel instrument dans le travail de dénigrement récurrent dont je suis victime. Dont acte.

Très cordialement.

Le secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Champion', written over a faint blue line.

Olivier Champion